



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P142\_2021**

**Date : 17/05/2021**

**OBJET : Travaux de réhabilitation des châteaux d'eau des Pieux et de Flamanville**

### Exposé

Des travaux de réhabilitation des châteaux d'eau des Pieux et de Flamanville sont nécessaires.

Un allotissement des travaux a été réalisé comme suit :

- Lot 1 : Travaux de réhabilitation du château d'eau des Pieux
- Lot 2 : Travaux de réhabilitation du château d'eau de Flamanville

Les prestations pour les 2 lots consistent à la réhabilitation des châteaux d'eau comprenant des travaux de :

- Protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance ;
- Réhabilitation du génie civil et des étanchéités ;
- Mise en sécurité des espaces de travail des intervenants ;
- Réhabilitation des équipements d'exploitation.

Une prestation supplémentaire éventuelle pour le lot 1 a également été demandée. Elle consiste en la sécurisation électrique de la surpression mise en œuvre au niveau des réservoirs semi-enterrés des Pieux pour le by-pass du château d'eau des Pieux comprenant la fourniture et le raccordement d'un groupe électrogène mobile le temps des travaux de réhabilitation.

A ce titre, une procédure adaptée en tant qu'entité adjudicatrice a été lancée le 16/11/2020 avec une date limite de réception des plis fixée au 11/01/2021.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, les entreprises ci-dessous présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

Lots	Entreprises
Lot 1	Groupement ETANDEX/JOUSSE
Lot 2	SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique

Aussi, il est proposé de signer les marchés avec les entreprises indiquées ci-dessus.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

**Vu** le code de la commande publique notamment l'article R.2123-1-1°,

#### **Décide**

- **De signer** le marché de travaux avec le groupement ETANDEX (mandataire) – 19 rue de la Marebaudière – 35760 MONTGERMONT et JOUSSE – ZA de la Lande – 1 impasse le Meslier – 53100 PARIGNE SUR BRAYE pour un montant de 254 555,00 € HT pour le lot 1 comprenant l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle,
- **De signer** le marché de travaux avec la société SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique – ZI du Plateau Ouest – 4 rue Marcel Delepine – BP 14 – 76460 SAINT VALERY EN CAUX pour un montant de 115 980,00 € HT pour le lot 2,
- **De dire** que le marché débute à compter de la date de notification,
- **De dire** que la dépense se fera sur le budget annexe eau 09, 2315 - Idc 18975,
- **D'autoriser** le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**